Gestion Forestière Durable en forêt privée du Centre-Corse

CNPF Corse

Pedicorti di Gaghju

Venneri u 30 d'ottobre 2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

CNPF Centre National de la Propriété Forestière

www.cnpf.fr



Sommaire de la présentation

1. Présentation du CNPF Corse et de ses missions
2. La gestion durable des forêts privées corses
3. Les Documents de Gestion Durable
4. Les aides forestières dispensées par l'ODARC
5. Les suites à donner/ Perspectives/Pour aller + loin…

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

CNPF Centre National de la Propriété Forestière

La forêt corse



La forêt corse

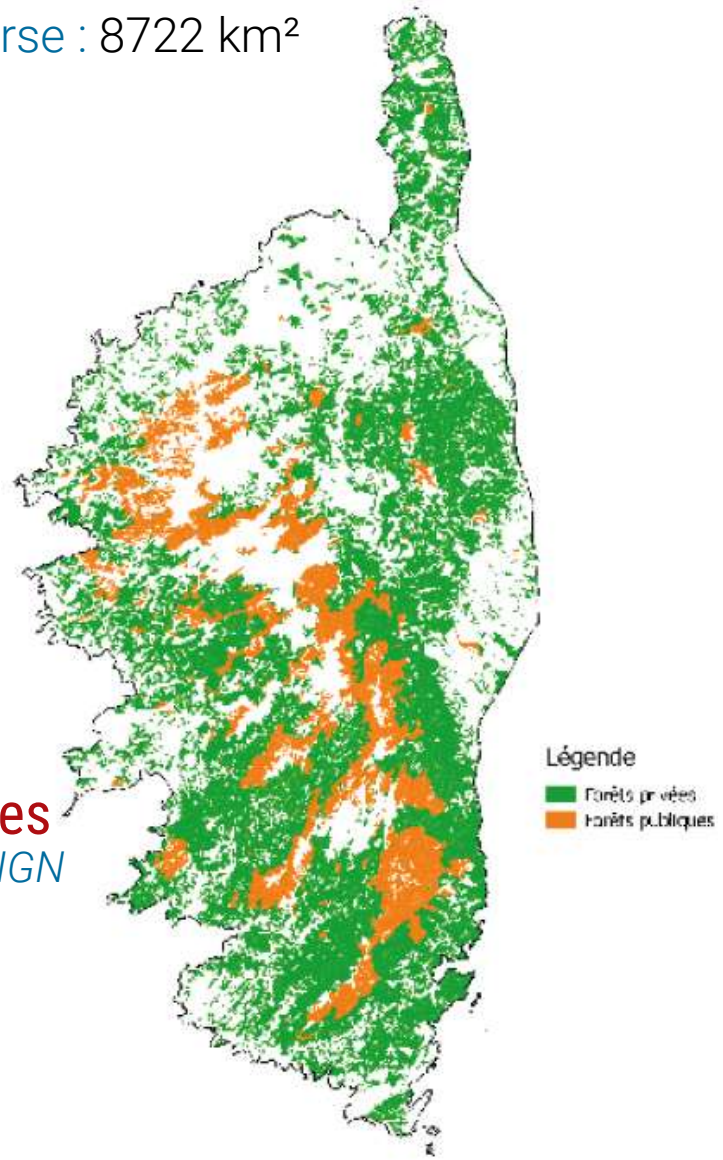
La région Corse : 8722 km²

Les chiffres

La forêt corse : 583 000 ha – 67 % du territoire insulaire : île la plus boisée de Méditerranée

460 000 ha de forêt privée – 80 % des forêts corses et 53 % du territoire insulaire

Source : IGN



Forêt privée – Forêt publique

Forêts privées
85 % de la forêt corse
550 000 ha (IGN 2019)

Forêt ne relevant pas du Régime forestier

Gestion conduite par les propriétaires, souvent avec l'appui de gestionnaires professionnels

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF

131 Forêts communales

31 Forêts territoriales

150 261 ha (IGN 2019)

Forêt relevant du Régime forestier

Gestion conduite par l'ONF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Office National des Forêts

Le foncier forestier corse



Le foncier forestier corse

- **Contraintes foncières à dimension forte en Corse.**
- **Région la plus morcelée de France.**
- **Plus de 90 000 comptes de propriétaires privés : nombre réel bien plus élevé (forte indivision sur plusieurs génération).**
- **Historiquement la transmission de la propriété se faisait oralement et rarement faite sur le foncier forestier.**

Classe surfacique des propriétés forestières	Nombre de propriétés forestières	Proportion de la surface boisée privée
< 4 hectares	77 085	28 %
Comprises entre 4 et 25 hectares	11 676	44 %
> 25 hectares	1 224	28 %

Source : Cadastre 2016

1. Présentation du CNPF Corse et de ses missions



Présentation du CNPF Corse : un établissement au service des propriétaires forestiers privés corses

CNPF Corse

| *Siège : Ajaccio*
| *Antenne : Corse*

| *L'équipe technique et administrative*



Christophe BARBE
Directeur



Florian GALINAT
Ingénieur Forestier
Délégué du Directeur



Alexandra PAGAGNINI
Secrétaire



Orso CERATI
Ingénieur forestier



Philippa SBRESCIA
Technicienne forestière



Adrien GUYOT
Technicien forestier



Antoine LEMAIRE
Technicien forestier

2 agents non permanents



Anne-Laure OPPO
Technicienne forestière
Convention ODARC



Laure HUARD
Chargée de mission Bioclimsol

Présentation du CNPF Corse : un établissement au service des propriétaires forestiers privés corses

CNPF Corse

I *Le conseil de centre*



Noëlle LECA
Présidente



Marie-France CRISTOFARI
1ère Vice-Présidente



Michel DE MENOU
2nd Vice-Président



Ignace-François PADOVANI
Conseiller titulaire

4 conseillers suppléants



Jean-Maurice GALLI



Jean QUILICHINI



Jean-Darius SALICETI



1 membre en moins suite au décès de la Présidente Paule NICOLAÏ-PIETRI, Noëlle LECA a pris sa suite

Présentation du CNPF Corse : un établissement au service des propriétaires forestiers privés corses

CNPF Corse

Les missions

Développer les territoires

- Aide au regroupement des propriétaires (ASL, ASLGF, GF, …)
- Animation de massifs forestiers privés (avec partenaires)
- Participation à la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)
- Développement du sylvopastoralisme avec les acteurs du monde agricole
- Partenariat avec l'Université de Corse (liège)
- Participation aux DOCOBAS
- Avis document d'urbanisme
- Réseau Natura 2000, Charte forestière, biodiversité, changement climatique, …



Présentation du CNPF Corse

CNPF Corse

- ***Conseils***
- ***Diagnostics forestiers gratuits***
- ***Agrément des documents de gestion durable***
- ***Formation des propriétaires***
- ***Informations***

→ **Propriétaires forestiers privés de Corse**

1963 : création du Centre National de la Propriété Forestière dans chaque région française hors Corse

1999 : Création du CNPF Corse (appelé CRPF de Corse jusqu'en 2022)

MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS VILLE ET LOGEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CNPF Centre National de la Propriété Forestière

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CNPF Corse

Un centre par région

Présentation du CNPF Corse : un établissement au service des propriétaires forestiers privés

CNPF Corse

Les missions

Information et formation des propriétaires forestiers privés



Contact des propriétaires forestiers privés



Réception de leurs matrices cadastrales



Cartographie des parcelles



Visite terrain gratuite

Présentation du CNPF Corse : un établissement au service des propriétaires forestiers privés corses

CNPF Corse

Les missions

Information et formation des propriétaires forestiers privés

Planning annuel de réunions en salle et sur le terrain – Permanences, formations





Présentation du CNPF Corse : un établissement au service des propriétaires forestiers privés corses

CNPF Corse

- ***Les missions***
 - ***Développer et orienter la gestion durable des forêts privées***

Des élus forestiers garants de la gestion durable des forêts privées corses



Conseil de centre du CNPF Corse

RATIFICATION

PSG — Plus de 4000 ha de forêt dans un Plan Simple de Gestion

CBPS — Plus de 1000 ha de forêt dans un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

Documents opérationnels de gestion durable

Présentation du CNPF Corse : un établissement au service des propriétaires forestiers privés corses

CNPF Corse

Les missions

Développer les territoires

- Aide au regroupement des propriétaires (ASL, ASLGF, GF, …)
- Animation de massifs forestiers privés (avec partenaires)
- Participation à la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)
- Développement du sylvopastoralisme avec les acteurs du monde agricole
- Partenariat avec l'Université de Corse (liège)
- Participation aux DOCOBAS
- Avis document d'urbanisme
- Réseau Natura 2000, Charte forestière, biodiversité, changement climatique, …



2. La Gestion durable des forêts privées corses



Pourquoi gérer sa forêt ?



Patrimoine

- Qui vous a été transmis ou que vous avez acquis
- Que vous allez transmettre
- Dont vous avez la responsabilité de gestion



Une valeur économique

- Sans gestion les terrains perdent leur valeur
- Un investissement pour le futur
- Participer au développement de la filière bois en Corse

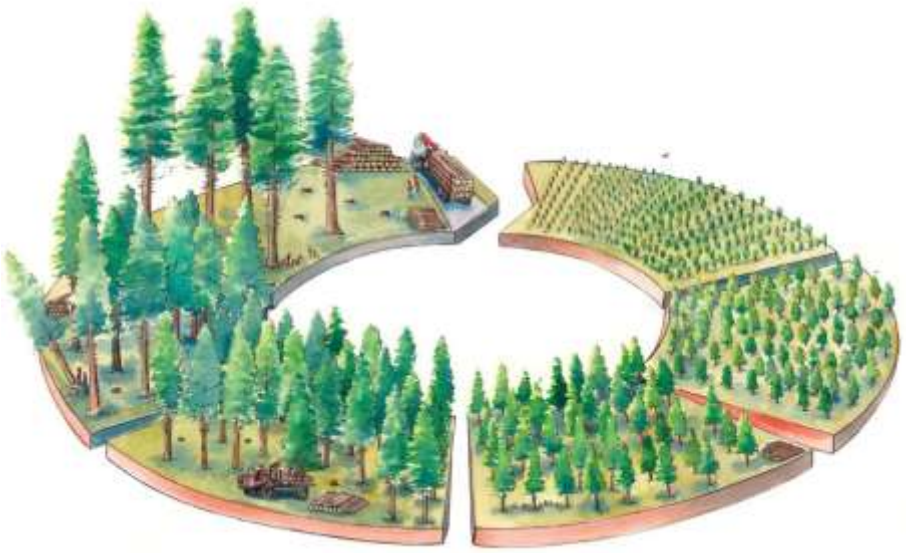


Ecologie

- Rendre sa forêt plus résistante au maladie
- Développer la biodiversité
- Lutter contre le changement climatique

Appliquer une sylviculture adaptée

La sylviculture est l'activité et l'ensemble des méthodes et pratiques par lesquelles le sylviculteur agit sur le développement, la gestion et la mise en valeur d'une forêt ou d'un boisement pour en obtenir un bénéfice économique et/ou certains services profitables à la société dans une approche de forêt multifonctionnelle.



La sylviculture durable :

- Capital forestier acquis et optimisé
- Maintien du peuplement pour les générations futures
- Prise en compte des facteurs écologiques, potentialités, stations forestières, topographie, …
- Gérer sans surexploiter
- Assurer une résilience écologique (changement climatique, sanitaire, incendies, tempêtes, etc…)
- Conservation de la biodiversité

3. Les documents de gestion durable

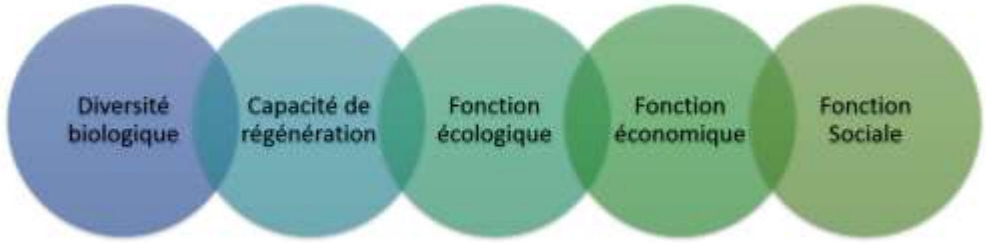


3. Les documents de gestion durable

Les **documents de gestion durable** ont pour fonction d'aider le propriétaire forestier à gérer son patrimoine forestier: ils constituent un outil lui permettant d'apprécier la globalité de cette gestion et de placer celle-ci dans une perspective de long terme.

En Corse il existe trois types de documents de gestion durable:

- **le Plan Simple de Gestion (PSG)**
- **les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) et CBPS +**
- **le Règlement Type de Gestion (RTG)** (équivalent du CBPS pour les organismes de gestion en commun et les experts forestiers).



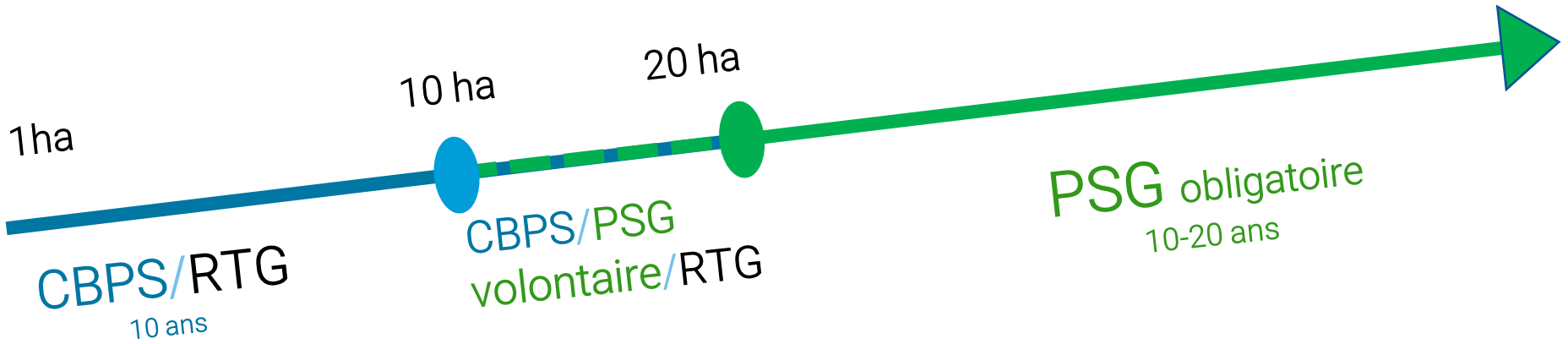
Quels avantages à réaliser un document de gestion durable ?

En plus de bénéficier d'une présomption de garantie de gestion durable pour vos forêts, et d'apprendre à améliorer sa gestion en prenant en compte le respect des milieux naturels, la réalisation d'un document de gestion durable vous permettra de :

- bénéficier des aides publiques forestières (Etat, ODARC, Collectivité de Corse, etc…),
- sortir du régime spécial d'autorisation administrative de coupe (RSAAC),
- obtenir des mesures de dégrèvement fiscal pour les donations et successions, abattement Monichon, réduction d'assiette IFI et ISF, bénéficier du Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt (DEFI),
- être dispensé d'autorisation de coupes en Espace Boisé Classé (EBC)
- adhérer à un organisme de certification forestière (PEFC Corsica, FSC).



Quels documents pour quelle forêt ?









3. Les documents de gestion durable

Les Gestionnaires Forestiers travaillant en Corse

Coopérative forestière :

SilvaCoop
www.silvacoop-corsica.com
Tél. 06 18 58 06 54 - info@silvacoop.corsica

Les experts forestiers :

Hubert AUDEVAL
Expert forestier Agréé
Expert judiciaire près de la cour d'appel de Bastia
contact@corsexpertises.com - 06 09 39 04 05



Nicolas LUIGI
Expert forestier
Zone géographique
PACA, AURA et Corse

Nicolas LUIGI
Expert Forestier AviSilva
Tél.06 71 90 16 00 - nicolas.luigi@yahoo.fr

Les Gestionnaires :

Julien ROGÉ-LAURINO
Gestionnaire forestier professionnel (GFP)
roge.julien2a@gmail.com
06 16 94 51 37

François MURACCIOLE
Gestionnaire forestier professionnel (GFP)
infos@porte-du-barry.fr

Les Porteurs de projet :

- les propriétaires forestiers privés et les associations de regroupement de propriétaires forestiers (ASL, ASLGF, ...)
- les groupements forestiers (de petits porteurs, familiaux, ...)
- les groupements fonciers agricoles (GFA)
- les groupements fonciers ruraux (GFR)
- les sociétés civiles immobilières (SCI)
- les indivisions
- les fondations, associations, organismes, établissements publics, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), une coopérative, une collectivité ou l'Etat



3. Les documents de gestion durable

POLITIQUE

La Fédération et les Syndicats des propriétaires forestiers privés

- défense des intérêts des propriétaires forestiers
- informations, conseils
- aide juridique
- assurance « forêt » pour les adhérents
- représentation dans différentes commissions…

4. Les aides forestières publiques



Financeurs :

Le formulaire est téléchargeable sur le site www.odarc.fr

Guichet : Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)

Qui contacter ? : Sylvestre Sisco – Ingénieur forestier ODARC

Email : sylvestre.sisco@odarc.fr

4. Les aides forestières publiques

Vous faire aider financièrement à réaliser des infrastructures forestières :

Exemple : **Création/ouverture** de pistes, réfection, plateforme & abris de stockage





4. Les aides forestières publiques



Financement des travaux pour des infrastructures forestières

Intérêt d'avoir une piste forestière ?

- Rendre la forêt plus accessible et faciliter sa gestion au quotidien
- Améliorer la valorisation et les possibilités de vente du bois/du liège
- Faciliter les travaux sylvicoles, les visites de coupe, le débardage et la sortie des bois/du liège
- Participer à une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt (loisirs, randonnée, pastoralisme, agroforesterie…)
- Contribuer au développement de l'économie rurale et de la filière forêt-bois/liège
- Faciliter l'entretien, la surveillance et l'accès aux massifs forestiers
- Participer à la prévention et à la lutte contre les incendies (DFCI)
- Donner davantage de valeur au patrimoine forestier grâce à une meilleure desserte de la forêt

Plateformes et abris de stockage



4. Les aides forestières publiques

Financement des travaux pour des infrastructures forestières

<table>
<tr><th>Travaux éligibles</th><th>Bénéficiaires éligibles</th><th colspan="3">Montants et taux d'aides</th></tr>
<tr>
<td rowspan="2">I TRAVAUX DE CRÉATION, AMÉLIORATION, RÉFECTION, ET ÉQUIPEMENT POUR LA DESSERTE FORESTIÈRE :

I travaux de terrassement (talutage et nivellement, fossés…),

I ouvrages d'art, maçonnés ou non (passage busés…),

I équipements permettant la pérennisation de l'ouvrage ou la gestion du flux (portails/clôtures, passages canadiens, panneaux signalisation…)

I TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT LIÉS À L'EXPLOITATION OU AU STOCKAGE DU BOIS OU DU LIÈGE EN FORÊT : plateformes et abris de stockage</td>
<td rowspan="2">I Propriétaires forestiers (privés ou publics)
I Leurs regroupements/ représentants, titulaires de droits pour intervenir sur les parcelles supports de l'opération</td>
<td>Taux de base à 65%</td>
<td>PEFC

ou autre certification environnementale</td>
<td>PEFC % ou équivalent

+ si le projet est « multifonctionnel »
+ obligation ouverture public (pas d'obstacles à l'accès du public (barrières, blocages…) ; l'engagement du demandeur à laisser l'accès ouvert pendant 5 ans)</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="3"><u>Remarque</u> : Pour les communes, jusqu'à 80% financé par FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). Le reste (20%) est apporté par l'autofinancement du Maître d'ouvrage public.</td>
</tr>
</table>



4. Les aides forestières publiques

Financement des travaux pour des infrastructures forestières



Réfection
Avant / Après





Création de piste





4. Aide pour l'amélioration des peuplements forestiers

Vous faire aider financièrement à réaliser des travaux d'amélioration et de remise en état de vos peuplements forestiers à enjeux



Photo :
arbre non élagué

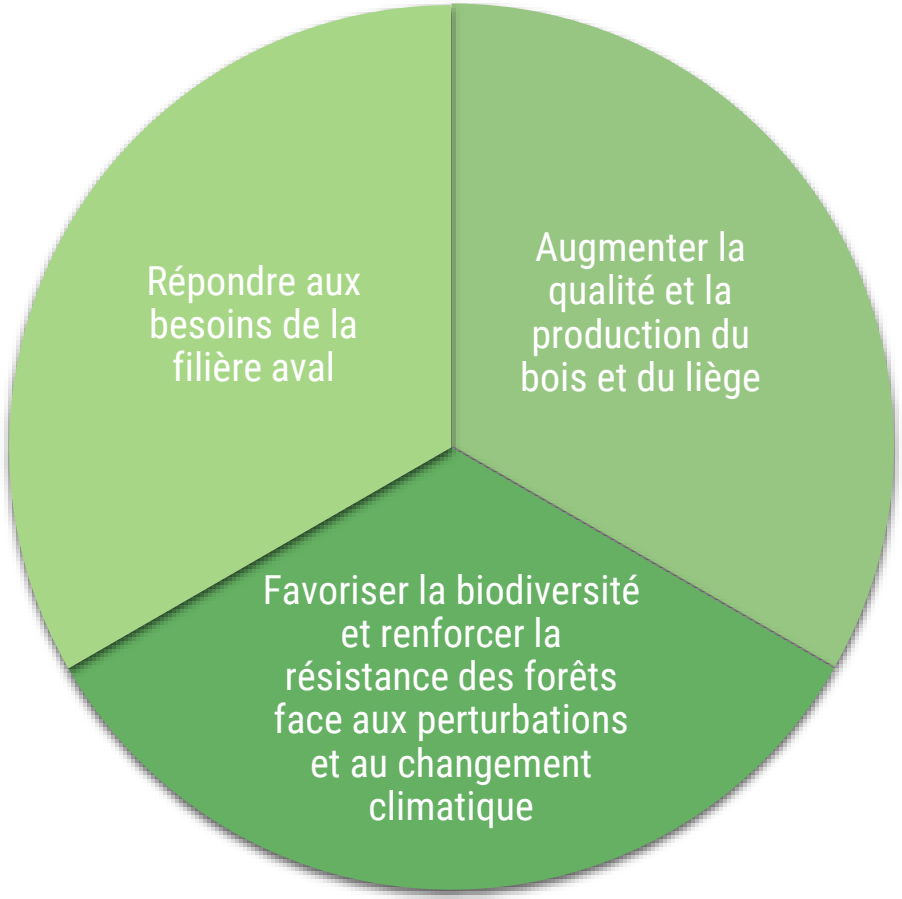


à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

4. Les aides forestières publiques

Financement des travaux d'amélioration des peuplements forestiers

➢ Quel est l'intérêt de faire des travaux d'amélioration et de remise en état ?









4. Les aides forestières publiques

Financement des travaux d'amélioration des peuplements forestiers

<table>
<tr><th>Travaux éligibles</th><th>Bénéficiaires éligibles</th><th colspan="3">Montants et taux d'aides</th></tr>
<tr><td rowspan="2">l TRAVAUX SYLVICOLES :
l amélioration des peuplements : résilience, stockage de carbone et qualité environnementale et économique (élagages ; éclaircies ; cloisonnements culturaux ; pour les subéraies : démasclage/levée du chêne liège mâle, brûlé…)
l régénération/reconstitution peuplements forestiers pour reconstituer un capital économique et environnemental (débroussaillage pour éliminer végétation concurrente autour régénération naturelle ; semis…)

✓ Travaux de protection de la régénération : protection contre les animaux (clôtures,…)

✓ Travaux connexes : desserte interne au chantier (dans la limite de 35% du montant de l'opération)

Remarque : Travaux d'amélioration/régénération issus des pratiques de sylviculture existantes ou sur des opérations innovantes (voir décision n°25) pour produire du bois d'œuvre, renforcer la biodiversité et la résilience des forêts face au CC.</td><td rowspan="2">l Propriétaires forestiers (privés ou publics)
l Leurs regroupements/ représentants, titulaires de droits pour intervenir sur les parcelles supports de l'opération</td><td>Taux de base à 65%</td><td>80%
ou autre certification,
ou si opération :

l inclut plusieurs propriétés limitrophes gérées par plusieurs DGD ou un DGD collectif;
l concerne la remise en état d'une suberaie (levée de liège mâle…;
l concerne un projet pilote en vue d'établir des références de sylviculture pour la production de bois d'œuvre ou relatives à l'amélioration de l'environnement, et de la résilience de la forêt (au changement climatique)</td><td>100%

si l'opération remplit au moins deux des conditions</td></tr>
<tr><td colspan="3">Si le bénéficiaire est une collectivité locale, le taux maximum autorisé est de 80%</td></tr>
</table>

4. Les aides forestières publiques

Financement des travaux d'amélioration des peuplements forestiers



Exclos/placeaux
de régénération

Récolte de liège





Clôture





4.Aide au financement pour la rédaction d'un Plan Simple de Gestion

Vous faire aider financièrement pour la rédaction
de votre Plan Simple de Gestion (PSG)





à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

5. Les suites à donner, pour aller plus loin…

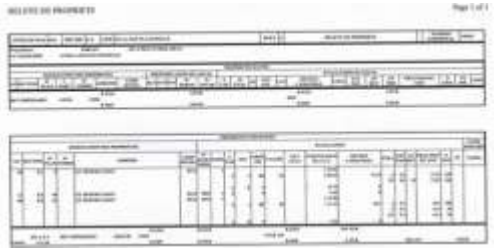
- Travailler à l’échelle de plusieurs communes et par massifs.
- Planification de réunions d’animation et d’information dès 2027.
- Développer la forêt privée à l’échelle des propriétaires et des territoires.



5. Les suites à donner, pour aller plus loin…

Vous souhaitez un diagnostic gratuit par un technicien du CNPF Corse ?





Fournir ses références cadastrales au technicien
Diagnostic de terrain -> Compte-rendu

↓

Réaliser un document de gestion durable adapté

↓

Contacter un gestionnaire forestier





Vi ringraziu pé a vostra attenzione



Adrien GUYOT Technicien Forestier secteur Centre Corse